

Objet

Recours formé contre la décision de la première chambre de recours de l'OHMI du 27 février 2014 (affaire R 996/2013-1), concernant une demande d'enregistrement du signe verbal 2good comme marque communautaire.

Dispositif

- 1) *Le recours est rejeté.*
- 2) *August Storck KG est condamnée aux dépens.*

⁽¹⁾ JO C 253 du 4.8.2014.

Arrêt du Tribunal du 30 septembre 2015 — Sequoia Capital Operations/OHMI — Sequoia Capital (SEQUOIA CAPITAL)

(Affaire T-369/14) ⁽¹⁾

[«Marque communautaire — Procédure de nullité — Marque communautaire verbale SEQUOIA CAPITAL — Marque communautaire verbale antérieure SEQUOIA — Motif relatif de refus — Article 8, paragraphe 1, sous b), et article 53, paragraphe 1, sous a), du règlement (CE) n° 207/2009 — Risque de confusion»]

(2015/C 389/55)

Langue de procédure: l'anglais

Parties

Partie requérante: Sequoia Capital Operations LLC (Menlo Park, Californie, États-Unis) (représentants: F. Delord, A. Rendle, solicitors, et G. Hollingworth, barrister.)

Partie défenderesse: Office de l'harmonisation dans le marché intérieur (marques, dessins et modèles) (représentants: initialement A. Pohlmann, puis S. Hanne, agents)

Autre partie à la procédure devant la chambre de recours de l'OHMI: Sequoia Capital LLP (Londres, Royaume-Uni)

Objet

Recours formé contre la décision de la quatrième chambre de recours de l'OHMI du 18 mars 2014 (affaire R 1457/2013-4), relative à une procédure de nullité entre Sequoia Capital LLP et Sequoia Capital Operations LLC.

Dispositif

- 1) *Le recours est rejeté.*
- 2) *Sequoia Capital Operations LLC est condamnée aux dépens.*

⁽¹⁾ JO C 253 du 4.8.2014.